

Etude et propositions de 6 différentes politiques tarifaires en matière de restauration

Nombre de repas pris dans les restaurants administratifs

	2014		2015		2016		Moyenne	
	< ou = 466	467 et plus	< ou = 466	467 et plus	< ou = 466	467 et plus	< ou = 466	467 et plus
INM								
ELRES (Rectorat) - Nb de repas	7 871	3 592	4 024	2 132			5 949	2 857
CROUIS (- Nb repas	4 590	413	5 197	1 895	5 939	3 382	5 242	1 897
RAF (Finances) - Nb de repas	454	0	629	0	705	0	596	0
Total Repas	12 915	3 995	9 850	4 027	6 644	3 382	9 803	3 801
Prestation InterMinistérielle (PIM)	1,21 €	- €	1,22 €	- €	1,22 €	- €		
Subv complémentaire ULL2	0,29 €	- €	0,29 €	- €	0,29 €	- €		
Total Subvention versée par ULL2	17 873,49 €	- €	14 873,50 €	- €	10 032,44 €	- €		

	< ou = 466	> ou = 467
INM		
Effectif ULL2	793	806
Nb de repas par an	9 800	3 800
Nb de repas par mois (11 mois)	891	345
Nb de repas par jour (21 jours)	42	16
Pourcentage d'agents utilisant les restaurants administratifs	5,35%	2,04%

Principe retenu : montant de la subvention du Ministère de 36 875 €, comme les années précédentes.

Les prix du CROUIS hors PIM et subvention Lyon 2 sont de 6,30€ pour les agents dont l'INM est inférieur ou égal à 466 et de 6,50€ pour les agents dont l'INM est supérieur ou égal à 467.

Nb de repas	par jour	par mois	par an
Pour les agents dont l'INM est inférieur ou égal à 466, nous partons sur une hausse de fréquentation de 5 %. Soit :	45	935	10 290
Pour les agents dont l'INM est supérieur ou égal à 467, nous partons sur une hausse de fréquentation de 10 %. Soit :	18	380	4 180
Total	63	1 315	14 470

Hypothèse 1	Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 1,00 € (soit + 0,71 €) pour les agents dont l'INM est < ou = 466	
INM	< ou = 466	
Salaires bruts de l'agent	< ou = 2553,68 €	
Nombre de repas par an	10 290	INM < ou = 466
Prestation InterMinistérielle (PIM)	1,22 €	Subv Ministère
Subv complémentaire ULL2	1,00 €	36 875,00 €
Reste à la charge de l'agent	4,08 €	PIM + subv ULL2
Montant total de la subvention	22 843,80 €	Nb maximum de repas subventionnés par an
		16 610

Hypothèse 2	Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 1,29 € (soit + 1€) pour les agents dont l'INM est < ou = 466	
INM	< ou = 466	
Salaires bruts de l'agent	< ou = 2553,68 €	
Nombre de repas par an	10 290	INM < ou = 466
Prestation InterMinistérielle (PIM)	1,22 €	Subv Ministère
Subv complémentaire ULL2	1,29 €	36 875,00 €
Reste à la charge de l'agent	3,79 €	PIM + subv ULL2
Montant total de la subvention	25 827,90 €	Nb maximum de repas subventionnés par an
		14 691

Hypothèse 3	Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 1,00 € (soit + 0,71 €) pour les agents dont l'INM est < ou = 340		Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 0,64 € (soit + 0,35 €) pour les agents dont l'INM est compris entre 341 et 466		Participation ULL2 de 0,50 € pour les agents dont l'INM est compris entre 467 et 600	
INM	< ou = 340	341 - 466	467 - 600			
Salaires bruts de l'agent	< ou = 1710,22 €	1714,88 € - 2553,68 €	2558,34 € - 3378,50 €	Montant annuel de la subvention à verser		
Nb de repas par an	5 236	5 054	4 180			
Prestation InterMinistérielle (PIM)	1,22 €	1,22 €	- €			
Subv complémentaire ULL2	1,00 €	0,64 €	0,50 €			
Reste à la charge de l'agent	4,08 €	4,44 €	6,00 €			
Montant de la subvention	11 622,93 €	9 401,27 €	2 090,00 €	23 114,20 €		

Il y a 407 agents avec un INM < ou = 340, soit 50,88% des repas pris par les agents dont l'INM est < ou = 466
Il y a 393 agents avec un INM compris entre 341 et 466, soit 49,12% des repas pris par les agents dont l'INM est < ou = 466

Hypothèse 4	Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 1,29 € (soit + 1 €) pour les agents dont l'INM est < ou = 340		Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 1,00 € (soit + 0,71 €) pour les agents dont l'INM est compris entre 341 et 466		Participation ULL2 de 0,50 € pour les agents dont l'INM est compris entre 467 et 600	
INM	< ou = 340	341 - 466	467 - 600			
Salaires bruts de l'agent	< ou = 1710,22 €	1714,88 € - 2553,68 €	2558,34 € - 3378,50 €	Montant annuel de la subvention à verser		
Nb de repas par an	5 236	5 054	4 180			
Prestation InterMinistérielle (PIM)	1,22 €	1,22 €	- €			
Subv complémentaire ULL2	1,29 €	1,00 €	0,50 €			
Reste à la charge de l'agent	3,79 €	4,08 €	6,00 €			
Montant total de la subvention journalière	13 141,24 €	11 220,87 €	2 090,00 €	26 452,11 €		

Remarque : on pourrait aller jusqu'à 1€ de participation pour les agents dont l'INM est compris entre 467 et 600, cela fait passer la subvention totale à 28 542,11 €. Mais quel effet sur la hausse de fréquentation ?

Hypothèse 5	Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 1,29 € (soit + 1 €) pour les agents dont l'INM est < ou = 360		Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 1,00 € (soit + 0,71 €) pour les agents dont l'INM est compris entre 361 et 466		Participation ULL2 de 1 € pour les agents dont l'INM est compris entre 467 et 656		Participation ULL2 de 0,50 € pour les agents dont l'INM est > ou = 657	
INM	< ou = 360	361 - 466	467 - 656	> ou = 657				
Salaires bruts de l'agent	< ou = 1845,36 €	1850,02 € - 2553,68 €	2558,34 € - 3718,68 €	> ou = 3728 €	Montant annuel de la subvention à verser			
Nb de repas par an	6 303	3 987	1 385	2 795				
Prestation InterMinistérielle (PIM)	1,22 €	1,22 €	- €	- €				
Subv complémentaire ULL2	1,29 €	1,00 €	1,00 €	0,50 €				
Reste à la charge de l'agent	3,79 €	4,08 €	5,50 €	6,00 €				
Montant total de la subvention journalière	15 819,59 €	8 851,97 €	1 384,83 €	1 397,58 €	27 453,98 €			

Il y a 490 agents avec un INM < ou = 360, soit 61,45% des repas pris par les agents dont l'INM est < ou = 466
Il y a 310 agents avec un INM compris entre 361 et 466, soit 38,75% des repas pris par les agents dont l'INM est < ou = 466
Il y a 265 agents avec un INM compris entre 467 et 656, soit 33,13% des repas pris par les agents dont l'INM est > ou = 467
Il y a 535 agents avec un INM > ou = 657, soit 66,87% des repas pris par les agents dont l'INM est > ou = 467

Hypothèse 6	Augmentation de la participation ULL2 de 0,29 € à 1,29 € (soit + 1 €) pour les agents dont l'INM est < ou = 466		Participation ULL2 de 1 € pour les agents dont l'INM est > ou = 467	
INM	< ou = 466	> ou = 467		
Salaires bruts de l'agent	< ou = 2553,68 €	> ou = 2558,34 €	Montant annuel de la subvention à verser	
Nombre d'agents ULL2	10 290	4 180		
Prestation InterMinistérielle (PIM)	1,22 €	- €		
Subv complémentaire ULL2	1,29 €	1,00 €		
Reste à la charge de l'agent	3,79 €	5,50 €		
Montant total de la subvention journalière	25 827,90 €	4 180,00 €	30 007,90 €	

Dans cette hypothèse, il faut faire attention à l'effet mécanique qui risque d'être plus fort du fait de la hausse de 1 € pour tous